



Conseil économique et social

Distr. générale
12 décembre 2014

Original : français

Commission de la condition de la femme

Cinquante-neuvième session

9-20 mars 2015

**Suivi de la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et de la vingt-troisième session
extraordinaire de l'Assemblée générale,
intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité
entre les sexes, développement et paix
pour le XXI^e siècle »**

Déclaration présentée par Centre africain de recherche industrielle, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* Le présent document n'a pas fait l'objet d'une relecture sur le fond par les services d'édition.

14-66250 (F) 070115 130115



Merci de recycler 



Déclaration

La déclaration de Beijing visait la revalorisation de la femme sous tous les aspects de la vie :

- Égalité du genre;
- Accession de la femme aux fonctions publiques;
- Dignité de la femme dans la société, etc.

Il est question de savoir si, 20 ans après, le progrès a été réalisé et, dans le cas contraire, quels défis à relever encore pour atteindre l'idéal?

Concernant l'égalité du genre, le progrès notable a été réalisé par le fait que dans beaucoup des pays, on a créé des institutions qui veillent au grain, c'est le cas de la République démocratique du Congo où on a créé tout un Ministère appelé « Genre, Famille et Enfants ».

Ce ministère animé par la femme est à la base de la prise des lois qui consacrent cette réalité.

C'est dans cet esprit que l'accès de la femme aux fonctions publiques est devenu aisé à raison suivant les pays de 50 %, 30 %, 20 %, etc., en considération de la culture de chaque région.

Le plus grand défi demeure au niveau de la dignité de la femme mise en mal par le syndrome de la pauvreté qui depuis 20 ans n'a fait que progresser, surtout en Afrique, constituant un obstacle à la formation de la femme et à son autonomisation.

À côté de la pauvreté, il y a aussi le phénomène des conflits armés qui sévissent dans le monde, et plus particulièrement en Afrique.

Le cas de la République démocratique du Congo est typique : où les violences sexuelles et les violences basées sur le genre battent le record du monde.

En effet, plus de 200 000 cas de viol ont été signalés par la Mission des Nations Unies au Congo (MONUC) vers l'année 1996. Ce chiffre sous-estime largement l'ampleur des abus et leurs conséquences physiques, émotionnelles et économiques, étant donné la peur et d'autres facteurs dissuasifs qui empêchent les femmes et les filles à dénoncer le crime.

Le phénomène de viol, à en croire la Mission des Nations Unies au Congo, est répandu au sein des milices et des forces de sécurité gouvernementales et devient de plus en plus manifeste parmi les civils congolais de sexe masculin, en particulier dans les provinces émergeant des conflits.

Les violences sexuelles en République démocratique du Congo sont dues à plusieurs causes profondes et facteurs contributeurs liés principalement à :

1. L'érosion profonde du statut de la femme dans les zones de conflit;
2. La faiblesse de l'autorité de l'État;
3. L'effondrement des mécanismes communautaires de protection, etc.

Pour relever ces défis, il faut tout d'abord réinventer l'État et les méthodes de promotion de la citoyenneté, développer dans le pays la science et la technologie en vue de son industrialisation.
